

VIE DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 RUE DE L AUBEPINE
11100 NARBONNE
480 420 488 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 01 janvier,
A 14 h 00,

Les associés de la société VIE DEVELOPPEMENT , société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 400 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 7 RUE DE L AUBEPINE 11100 NARBONNE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Madame CATHERINE PALAYSI, épouse VIE,
- titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 158 parts sociales en usufruit,

Monsieur CLEMENT VIE,
- titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 158 parts sociales en nue-propriété

Monsieur JULIEN VIE,
- titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 158 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur LUC VIE,
- titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 158 parts sociales en usufruit,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame CATHERINE VIE, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 7 RUE DE L AUBEPINE, 11100, NARBONNE au 11 AVENUE DE NARBONNE 11110 VINASSAN, et ce à compter du 1er janvier 2023.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 11 AVENUE DE NARBONNE 11110 VINASSAN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

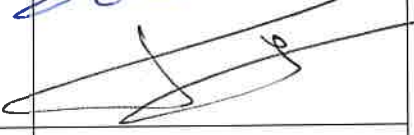
CATHERINE VIE
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vie', written over a horizontal line.

VIE DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 RUE DE L AUBEPINE
11100 NARBONNE
480 420 488 RCS NARBONNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 01 JANVIER 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Mme VIE CATHERINE 11 AVENUE DE NARBONNE, 11110 VINASSAN		
2	M. VIE CLEMENT 11 AVENUE DE NARBONNE, 11110 VINASSAN		
3	M. VIE JULIEN 1 RUE DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE, 11110 VINASSAN		
4	M. VIE LUC 11 AVENUE DE NARBONNE, 11110 VINASSAN		
	Totaux		

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à.....
associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président

C. VIE



Le président

C. VIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vie', with a long horizontal stroke extending to the right and a small flourish underneath.